



## CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.  
GÉNÉRALE

ITTC(XLVII)/1/Rev.1  
18 octobre 2011

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION  
14-19 novembre 2011  
La Antigua Guatemala (Guatemala)

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la Session
2. Détermination du quorum
3. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
4. Rapport sur la composition du Conseil
5. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs
6. Répartition des voix pour 2011
7. Admission d'observateurs
8. Déclaration du Directeur exécutif
9. Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) -- Décision 5(XXVI)
10. Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES -- Décisions 3(XVI), 7(XXXIV), 2(XXXVII) et 5(XLVI)
  - a) Propositions de Membres de faire inscrire des essences aux Annexes de la CITES -- Décision 3(XVI)
  - b) Rapport sur l'exécution du programme CITES
11. Revue annuelle et évaluation de la situation internationale des bois tropicaux en 2011
12. Entrée en vigueur de l'AIBT de 2006 -- Décisions 3(XLI), 7(XLIV) et 3(XLV)
13. Programme de travail biennal de l'OIBT
  - a) Rapport d'activités relatif à l'exécution du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2010-2011
  - b) Programme de travail de l'OIBT pour 2012-2013
14. Programmes thématiques de l'OIBT
  - a) Rapport sur l'état actuel de l'exécution des Programmes thématiques de l'OIBT
  - b) Annonces de contributions aux Programmes thématiques de l'OIBT

15. Développements à la CCNUCC concernant les forêts et leurs implications potentielles pour les forêts tropicales et l'économie mondiale des bois tropicaux -- Décisions 2(XXXIX) et 1(XLI)
16. Initiative de collaboration OIBT-CDB en faveur de la conservation des forêts tropicales – Décision 6(XLVI)
17. L'Année internationale des forêts 2011 et le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'OIBT -- Décision 3(XLVI)
18. Le Rôle de l'OIBT dans les organisations et enceintes internationales et régionales – Décision 7(XXX)
  - (a) Renforcement de la collaboration entre l'OIBT et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA)
  - (b) Collaboration entre l'OIBT, la FAO et l'IFIA vers une Stratégie en faveur du développement de l'industrie forestière dans le bassin du Congo
19. Programme de bourses OIBT -- Décision 4(XXVII)
  - a) Rapport d'activité sur le Programme de bourses OIBT
  - b) Rapport du président de la Commission de sélection des bourses
20. Rapport annuel pour 2010
21. Compte spécial et Fonds du Partenariat de Bali
  - a) Engagements d'approvisionnement du Compte spécial et du Fonds du Partenariat de Bali
  - b) Rapport du Panel du Sous-compte B du Fonds du Partenariat de Bali (BPF)
22. Rapports des sessions associées des Comités
23. Élection du Président et du Vice-président du Conseil pour 2012
24. Dates et lieux des quarante-huitième et quarante-neuvième sessions du Conseil et des sessions associées des Comités
25. Autres
26. Décisions et rapport de la session
27. Clôture de la session

## ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### **Point 1 - Ouverture de la Session**

La quarante-septième session du Conseil sera ouverte par le Président du Conseil, M. Bilé Joachim Allogho (Gabon).

### **Point 2 - Détermination du quorum**

Le Directeur exécutif fera rapport au Conseil sur l'état du quorum exigé pour l'ouverture de la session.

### **Point 3 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux**

[Document ITTC(XLVII)/1/Rev.1]

Le Conseil pourra décider d'examiner et d'adopter son ordre du jour. En ce qui concerne le programme des réunions, le Conseil pourra examiner le projet de calendrier distribué en application de la Décision 5(XXII), recueillir l'avis du Groupe consultatif non officiel (GCNO) et consulter le Bureau de coordination du Président pour produire un calendrier des séances au jour le jour ou à intervalles plus fréquents si nécessaire.

### **Point 4 - Rapport sur la composition du Conseil**

Le Directeur exécutif fera rapport sur la composition du Conseil.

### **Point 5 - Rapport du Comité de vérification des pouvoirs**

[Document ITTC(XLVII)/3]

Le Conseil pourra examiner et adopter le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et agréer les pouvoirs des délégations.

### **Point 6 - Répartition des voix proposée pour 2011**

[Document ITTC(XLVII)/1/Rev.1 Annexe]

La répartition des voix proposées pour l'année 2011, en accord avec l'article 10(6) de l'AIBT de 1994, figure en annexe au présent ordre du jour provisoire. Conformément à l'article 19(4) de l'AIBT de 1994, la répartition des voix servira à l'évaluation de la contribution de chacun des Membres au budget administratif de la période biennale 2012-2013.

### **Point 7 - Admission d'observateurs**

[Document ITTC(XLVII)/Info.3]

Le Conseil pourra décider d'admettre les États et organisations qui auront demandé d'assister à la session en qualité d'observateurs. Deux listes des demandes présentées sera soumise en séance pour examen et décision. La première contiendra les noms de tous les États et organisations admis aux sessions du Conseil, la seconde ceux des États et organisations sollicitant leur admission pour la première fois à la présente session.

### **Point 8 - Déclaration du Directeur exécutif**

Le Directeur exécutif fera une déclaration au Conseil sur les activités de l'Organisation et sur d'autres faits nouveaux concernant l'Organisation.

### **Point 9 - Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) -- Décision 5(XXVI)**

[Document ITTC(XLVII)/2]

En application de la Décision 5(XXVI), et afin d'organiser les travaux de la session, le Conseil pourra examiner le rapport de la vingt-cinquième réunion du Groupe consultatif non officiel (GCNO) qui se réunira le dimanche 13 novembre 2011.

Le rapport de la vingt-cinquième réunion du GCNO sera présenté par le président, M. Bilé Joachim Allogho (Gabon).

**Point 10 - Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES -- Décisions 3(XVI), 7(XXXIV), 2(XXXVII) et 5(XLVI)**

[Document ITTC(XLVII)/4]

- a) En application de sa Décision 3(XVI) le Conseil pourra organiser des consultations en vue d'examiner les propositions, communiquées au Secrétariat depuis la session précédente, relatives à l'inscription aux annexes de la CITES d'essences tropicales faisant l'objet d'un commerce international.
- b) Le Conseil recevra un rapport sur l'exécution du programme destiné à accroître les capacités des pays à mettre en œuvre les dispositions qui découlent de l'inscription dans les listes de la CITES d'essences tropicales à bois d'œuvre.

**Point 11 - Revue annuelle et évaluation de la situation internationale des bois tropicaux en 2011**

[Document ITTC(XLVII)/5]

Le Conseil pourra fonder sa discussion de ce point sur les éléments suivants :

i) Éléments pour la revue annuelle et l'évaluation 2011 de la situation internationale du bois

Ces éléments ont été préparés par le Secrétariat et comprennent des statistiques et des données disponibles sur la production, les importations et les exportations de produits ligneux, en s'attachant plus particulièrement aux produits ligneux tropicaux, ainsi qu'une analyse des développements économiques et du marché. Les Éléments de la Revue annuelle 2011 reposeront en partie sur les informations tirées des réponses nationales au Questionnaire commun sur le secteur forestier OIBT/ONU-CEE/FAO/EUROSTAT et en partie sur d'autres sources.

ii) Déclaration liminaire générale par le Secrétariat

Exploitant diverses sources d'information dont les Éléments de la Revue annuelle 2011, la Déclaration proposera une vision d'ensemble de la situation mondiale du bois dans l'optique particulière des bois tropicaux, et abordera les développements récents et les perspectives à court terme en fonction des projections disponibles.

Après en avoir dûment délibéré, le Conseil pourra décider du type de statistiques et d'informations, et de leur grille de présentation, que les Membres fourniront sur le bois, son commerce et les activités visant à réaliser la gestion durable des forêts productrices de bois ainsi qu'il est stipulé à l'article 29(2) de l'AIBT de 1994.

**Point 12 - Entrée en vigueur de l'AIBT de 2006 -- Décisions 3(XLI), 7(XLIV) et 3(XLV)**

[Document ITTC(XLVII)/6]

En application de ses Décisions 3(XLI), 7(XLIV) et 3(XLV), le Conseil recevra le rapport du Directeur exécutif sur l'état des dépôts d'instruments de ratification, d'acceptation et d'approbation de l'AIBT de 2006 sous couvert du document ITTC(XLVII)/6.

**Point 13 - Programme de travail biennal de l'OIBT**

[Documents ITTC(XLVII)/7 et ITTC(XLVII)/8]

- a) Le Conseil recevra un rapport relatif à l'exécution du Programme de travail biennal pour 2010--2011.
- b) Le Conseil examinera et approuvera le Programme de travail biennal 2012--2013.

**Point 14 - Programmes thématiques de l'OIBT**  
[Document ITTC(XLVII)/9]

- a) Rapport sur l'état actuel de l'exécution des Programmes thématiques de l'OIBT.  
  
Le Conseil recevra le rapport d'activité relatif à l'état d'exécution des Programmes thématiques OIBT.
- b) Annonces de contributions aux Programmes thématiques de l'OIBT.  
  
Le Conseil pourra inviter les Membres et les Observateurs à annoncer toutes nouvelles contributions qu'ils souhaitent opérer aux programmes thématiques OIBT.

**Point 15 - Développements à la CCNUCC concernant les forêts et leurs implications potentielles pour les forêts tropicales et l'économie mondiale des bois tropicaux -- Décisions 2(XXXIX), 1(XLI) et 2(XLIII)**  
[Documents ITTC(XLVII)/10]

En application des Décisions 2(XXXIX), 1(XLI) et 2(XLIII) le Conseil sera informé des développements qui concernent les forêts dans le cadre de la CCNUCC.

**Point 16 - Initiative de collaboration OIBT-CDB en faveur de la conservation des forêts tropicales -- Décision 6(XLVI)** [Document ITTC(XLVII)/11]

En application de sa Décision 6(XLVI), le Conseil sera informé des développements relatifs à l'Initiative de collaboration OIBT-CDB en faveur de la conservation des forêts tropicales.

**Point 17 - L'Année internationale des forêts 2011 et le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'OIBT -- Décision 3(XLVI)**  
[Document ITTC(XLVII)/12]

En application de la Décision 3(XLVI), le Secrétariat rendra compte au Conseil des activités de l'OIBT effectuées dans le cadre de la célébration de l'Année internationale des forêts (2011) et du 25<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'OIBT.

**Point 18 - Le Rôle de l'OIBT dans les organisations et enceintes internationales et régionales [Décision 7(XXX)]**

- a) À la suite du protocole d'accord passé entre l'OIBT et l'agence japonaise de coopération internationale (JICA) en vue d'un renforcement de la collaboration entre ces deux institutions, le Conseil recevra un rapport sur l'état de la collaboration entre l'OIBT et la JICA.
- b) Le Conseil sera informé de la collaboration entre l'OIBT, la FAO et l' Association interafricaine des industries forestières (IFIA)

**Point 19 - Programme de bourses OIBT -- Décision 4(XXVII)**  
[Documents ITTC(XLVII)/13 et ITTC(XLVII)/14]

Le Conseil pourra examiner : a) le rapport d'activité préparé par le Secrétariat sur l'exécution du Programme OIBT de bourses de recherche, ainsi que le prévoit la Décision 4(XXVII) [Document ITTC(XLVII)/13]; et b) le rapport de la Commission de sélection des bourses présenté par son président [Document ITTC(XLVII)/14]. Le Conseil annoncera la sélection finale des attributions de bourses en se fondant sur le rapport du président.

**Point 20 - Rapport annuel pour 2010**

Le Secrétariat présentera au Conseil le projet de Rapport annuel pour 2010.

**Point 21 - Compte spécial et Fonds du Partenariat de Bali**  
[Document ITTC(XLVII)/15]

- a) Engagements d'approvisionnement au Compte spécial et au Fonds du Partenariat de Bali.

Le Conseil pourra inviter les Membres et les Observateurs à annoncer toutes nouvelles contributions qu'ils souhaitent opérer au Compte spécial et au Fonds du Partenariat de Bali.

b) Rapport du Panel du Sous-compte B du Fonds du Partenariat de Bali (BPF).

Le Conseil sera saisi du rapport du Panel chargé du Sous-compte B du Fonds du Partenariat de Bali, constitué aux termes de la Décision 4(XXX), afin d'envisager les actions et activités, avant-projets et projets admissibles à un financement par le Sous-compte B du Fonds du Partenariat de Bali. Le Conseil pourra examiner les recommandations contenues dans ce rapport [Document ITTC(XLVII)/15] en vue de leur adoption.

**Point 22 - Rapports des sessions associées des Comités**

Le Conseil sera saisi des rapports des sessions associées des Comités présentés par les présidents respectifs. Le Conseil pourra examiner et adopter les recommandations contenues dans chacun des rapports.

**Point 23 - Élection du Président et du Vice-président du Conseil pour 2012**

A l'issue des consultations de rigueur, le Conseil décidera d'élire un président et un vice-président pour 2012. Aux termes de l'article 8 de l'AIBT de 1994, le Conseil est invité à élire un président et un vice-président par année civile. Aux termes du paragraphe 2 de l'article 8, le président, choisi parmi les représentants des pays producteurs et le vice-président, choisi parmi les représentants des pays consommateurs, doivent alterner tous les ans entre chacune de ces deux catégories de Membres, sachant que cette disposition n'exclut pas, dans des circonstances exceptionnelles, la réélection de l'un ou l'autre ou des deux par vote spécial du Conseil.

**Point 24 - Dates et lieux des quarante-huitième et quarante-neuvième sessions du Conseil et des sessions associées des Comités – Décision 8(XLVI)**

Afin de maintenir la pratique établie qui consiste à fixer les dates et le lieu des sessions dix-huit mois à l'avance pour en faciliter l'organisation logistique, le Conseil pourra fixer les dates et le lieu de la quarante-huitième et de la quarante-neuvième sessions.

En application de sa Décision 8(XLVI), le Conseil a décidé que sa quarante-huitième session serait réunie à Yokohama (Japon), du 5 au 10 novembre 2012; et que sa quarante-neuvième session se déroulerait à Libreville (Gabon). Le Conseil pourra confirmer les dates et le lieu de la quarante-huitième session et arrêter les dates de la quarante-neuvième session à Libreville (Gabon).

**Point 25 - Autres**

Le Conseil pourra examiner toutes questions soulevées au titre de ce point de l'Ordre du jour.

**Point 26 - Décisions et rapport de la session**

Le Conseil examinera les Décisions proposées et les adoptera en conséquence. Conformément à l'article 33 du Règlement intérieur, un rapport des travaux de la session sera préparé par le Directeur et distribué à tous les Membres dès que possible.

Par sa Décision 7(XXXIII), le Conseil a adopté les procédures suivantes relatives aux décisions du Conseil :

- a) Le Conseil communiquera des directives au Directeur exécutif par l'entremise du Président du Conseil sur les questions de routine ou non sujettes à débat et dépourvues d'implications financières. Ces directives, qui seront transcrites dans le rapport de la session, ne se traduiront pas par des décisions du Conseil.
- b) Pour saisir le Conseil de projets de décisions, les procédures suivantes sont adoptées :
  - Se référant à l'ordre du jour provisoire, les Membres soumettent les propositions destinées à faire l'objet de décisions du Conseil en les remettant au Directeur exécutif qui les distribue à tous les membres au plus tard deux semaines avant la date du

Conseil. Chaque proposition doit comporter trois éléments : le sujet, le but de la décision, et l'action proposée assortie de ses implications financières. Le Directeur exécutif ne distribuera pas les propositions incomplètes.

- Jour -1 du Conseil : le Groupe consultatif non officiel (GCNO) examine les propositions émanant des Membres destinées à faire l'objet de décisions du Conseil, ainsi que les propositions émanant du Directeur exécutif.
- Jour 1 du Conseil : le Président présente les propositions au Conseil dans le cadre du rapport du GCNO.
- Jour 2 : les propositions de projets de décisions sont débattues dans les caucus et par voie de consultations informelles.
- Jour 3 : Le Conseil décide des thèmes appelés à faire l'objet de décisions; puis le Président, assisté d'un petit groupe et du Directeur exécutif, élabore des versions préliminaires de décisions destinées à être distribuées à tous les Membres pour examen.
- Jour 4 : Le groupe de rédaction du Président à composition non limitée se réunit pour débattre des projets de décisions et les parachever.
- Midi, avant-dernier jour : les décisions finales sont remises à la traduction. Les décisions encore en débat sont différées à la session suivante du Conseil.

Le Conseil pourra réexaminer les modalités susdites.

**Point 27 - Clôture de la session**

A l'issue des déclarations finales des délégués, le Président prononcera la clôture de la quarante-septième session du Conseil.

**Annexe**

**Répartition des voix proposée pour 2011**

	<u>No. de voix</u>	
	2010	2011 (proposé)
<b><u>MEMBRES PRODUCTEURS</u></b>		
<b>Afrique</b>		
Cameroun	27	28
Congo	27	28
Côte d'Ivoire	27	28
Gabon	28	28
Ghana	27	28
Liberia	27	28
Nigeria	27	28
République centrafricaine	27	28
République démocratique du Congo	28	28
Togo	27	27
<b>Asie &amp; Pacifique</b>		
Cambodge	16	16
Fidji	14	14
Inde	28	28
Indonésie	88	84
Malaisie	112	112
Myanmar	45	47
Papouasie-Nouvelle-Guinée	27	26
Philippines	15	15
Thaïlande	16	17
Vanuatu	13	13
<b>Amérique latine/Caraïbes</b>		
Bolivie	25	24
Brésil	142	144
Colombie	24	23
Equateur	15	14
Guatemala	11	11
Guyana	15	15
Honduras	11	11
Mexique	24	24
Panama	12	11
Pérou	30	29
Suriname	14	13
Trinité-et-Tobago	10	10
Venezuela	21	20
	<hr/>	<hr/>
Total:	1 000	1 000

	Nb. de voix	
	2010	2011 (proposé)
<u>MEMBRES CONSOMMATEURS</u>		
Australie	16	17
Canada	16	18
Chine	246	278
Egypte	17	20
États-Unis d'Amérique	93	76
Union européenne		
Allemagne	21	21
Autriche	11	11
Belgique/Luxembourg	19	18
Danemark	13	13
Espagne	28	24
Finlande	10	10
France	38	37
Grèce	12	11
Irlande	15	15
Italie	33	31
Pays-Bas	36	37
Pologne	12	12
Portugal	17	16
Royaume-Uni	31	30
Suède	11	11
Japon	184	177
Népal	10	10
Nouvelle-Zélande	11	11
Norvège	11	11
République de Corée	78	73
Suisse	11	12
Total:	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>

\* \* \*